

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le lundi 29 novembre 2021 à 18h30 au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences:

Madame la conseillère, Natalia Pereira

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Daniel Lauzon, Bernard Groulx et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Catherine Fortier-Pesant, greffière

Le conseiller Normand Pigeon est absent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 18H30

2021-11-446 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-11-447 RÈGLEMENT NO 563-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 563 QUI DÉCRÉTAIT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 685 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE INCENDIE – ADOPTION

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite faire procéder à la construction d'une caserne incendie sur le lot no 2 069 699 lui appartenant qui est situé à l'angle des Boulevards St-Joseph et Don-Quichotte;

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2021-08-327, le 10 août 2021, le Conseil a adopté le Règlement no 563 décrétant une dépense et un emprunt de 6 685 000 \$ pour les travaux de construction d'une caserne incendie;

Considérant que le Règlement no 563 a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 4 novembre 2021 et est entré en vigueur cette même journée;

Considérant que suivant l'ouverture des soumissions pour les travaux de construction de la caserne incendie, il est nécessaire d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt à 7 999 000 \$, par l'adoption du règlement no 563-1;

Considérant qu'à la séance du 16 novembre dernier, un avis de motion a été donné et le projet du règlement no 563-1 déposé.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter le Règlement no **563-1** modifiant le règlement no 563 qui décrétait une dépense et un emprunt de 6 685 000 \$ pour les travaux de construction d'une caserne incendie afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt à 7 999 000 \$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-11-448 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel
appuyé par le conseiller Daniel Lauzon
et résolu de lever la séance à 18h34.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse
/sb

Catherine Fortier-Pesant
Greffière
